

Tout ce qu'il faut savoir avant de s'inscrire aux SAN 2019 ...

Vingt précisions utiles, à lire attentivement avant l'inscription

1. Les inscriptions se feront **par réservations INDIVIDUELLES préalables**, sur un formulaire d'inscription (FI - cf PJ), téléchargeable sur le site confédéral (cf modalités explicatives d'accès rappelées dans le document tutoriel joint "comment s'inscrire en utilisant l'option électronique ?").
2. **Les inscriptions par voie électronique sur le site confédéral seront possibles de la réception du présent document au 30 mars à minuit.** Un accusé-transmission sera automatiquement envoyé sur l'adresse courriel du réservataire. Les inscriptions par voie électronique bénéficieront d'une réduction de 3 € sur le total dû, et le réservataire qui paiera par virement au compte bancaire de la CNGFF (cf RIB) bénéficiera **seul** d'une seconde réduction de 3 €, **sauf** pour les réservations limitées aux deux repas du samedi 27 avril.
3. **A défaut**, le formulaire d'**inscription** pourra être **servi manuscritement et expédié par voie postale au plus tard le samedi 23 mars** (cachet de la poste faisant foi), *accompagné nécessairement d'un chèque du montant total dû et des éventuelles autres pièces nécessaires (cf infra).*
4. **Au-delà des dates respectives du 23 et du 30 mars 2019**, les éventuelles demandes d'inscription nouvelles seront mises sur une **liste d'attente** et seront soumises à une **majoration de 30 %** pour tous les demandeurs. Ces demandes tardives ne pourraient en outre être satisfaites qu'après accord des différents prestataires et encaissement du complément financier d'inscription.
5. **Tout membre du CA CNGFF participant à la réunion du 28/04/2019 doit remplir un bulletin d'inscription, même s'il ne réserve pas de prestation.**
6. **Le traitement des inscriptions, par ordre d'arrivée chronologique, débutera le 07 mars.** Lorsque le paiement correspondant à la somme due et les pièces complémentaires éventuellement nécessaires (cf point 17 notamment) auront été reçus, et sous réserve que le formulaire d'inscription ait été intégralement servi, une validation de la réservation par le Trésorier national sera routée au réservataire à l'adresse e-mel fournie sur la fiche d'inscription, ou à l'adresse postale si fournie à l'inscription d'une enveloppe timbrée portant l'adresse du réservataire.
7. La CNGFF s'efforcera de respecter les souhaits de cohabitation. Mais il revient aux réservataires de s'organiser pour transmettre leurs demandes et leurs paiements simultanément, la réception du formulaire d'inscription du dernier réservataire déclenchant l'affectation collective de l'hébergement.
8. Les dates respectives de clôture des inscriptions tiennent compte des délais variables d'acheminement postal, des contraintes des prestataires d'hébergement et de restauration, *ainsi que de la précaution nécessaire pour proposer aux réservataires d'un stage qui serait annulé pour insuffisance de participants, de s'inscrire à une autre option.*
9. **Tout stage pourra en effet être annulé s'il rassemble un nombre insuffisant d'inscrits** : moins de 8 pour les stages 1 et 2, moins de 20 pour le stage 8, et moins de 5 pour les autres. Si les réservataires décident de ne pas choisir un autre stage, leur réservation sera de suite remboursée.
10. Le bénéfice des tarifs préférentiels accordés aux membres des groupes confédérés et des groupes appartenant à la Fédération Amicale Folklorique Nationale (FAFN), suppose d'être membre du groupe concerné à la date de sa réservation. A défaut, le réservataire devra s'acquitter du tarif dit "extérieur".
11. **Pas de navette confédérale de transport entre la gare SNCF et les lieux d'hébergement** : Lycée D'Alzon à 6 mn à pieds (ou bus ligne 2 ou 11 descendre à station viaduc + 4mn) - Centre diocésain à 15 mn à pieds (ou ligne 3 descendre à station St Perpétue ou Gide (hébergement entre les deux).

12. **L'hébergement compris dans le prix des stages se fera au Lycée D'Alzon** dans un bâtiment R+2 dont seul le 1er étage est accessible par ascenseur. Les chambres sont à 2, 3, 4, ou 5 lits et les WC et douches se situent à l'étage. Les stagiaires pourront y poursuivre leur séjour jusqu'au dimanche matin 28/04 en s'acquittant des coûts supplémentaires.
Attention, le stationnement des véhicules est INTERDIT dans l'enceinte du lycée, et la rue de Bouillargues est en zone de stationnement payant.
Mais la rue St Perpétue et quelques autres environnantes sont en stationnement gratuit.
13. Les congressistes qui ne participeront qu'au colloque du samedi et/ou au Conseil d'administration du dimanche pourront aussi réserver leur(s) nuit(s) du vendredi 26 et/ou du samedi 27/04 dans ce Lycée D'Alzon aux mêmes tarifs.
14. Toutefois, les stagiaires et les congressistes qui souhaiteront **profiter d'un confort supérieur** pourront réserver leur lit dans la limite des disponibilités d'une des 10 chambres à 2 lits bénéficiant de sanitaires complets liés à la chambre, **dans un autre hébergement (centre diocésain) situé à 800 m** du Lycée D'Alzon (mais sans ligne de transport en commun entre les deux établissements). Chambres non "privatisables" par 1 seule personne. L'établissement bénéficie d'un parking sécurisé.
15. **Chacun des déjeuners et des dîners sera pris au lycée D'Alzon**, sauf deux des déjeuners du stage 8, et le dîner de clôture du 27/04. et bien sûr celui de l'excursion optionnelle du dimanche.
Les repas désirés doivent obligatoirement être réservés lors de l'inscription
16. Le réservataire est informé que la restauration collective ne pourra tenir compte des spécificités d'éventuels régimes alimentaires des convives. Il prend donc sa décision d'inscription en connaissance de cause.
17. **Si le réservataire est une personne mineure à la date du début de la manifestation à laquelle il s'inscrit**, le formulaire d'inscription doit être obligatoirement accompagnée de la fiche d'autorisation parentale signée par ses 2 parents ou représentants légaux qui autorisent par là-même le jeune considéré à pratiquer la totalité des activités prévues par le programme de cette manifestation, ainsi que la fiche médicale CERFA autorisant les infirmiers, médecins et chirurgiens à intervenir si nécessaire pour sauvegarder la santé de l'enfant. *La réservation d'un jeune mineur ne sera effective qu'après réception de ces 2 fiches d'autorisation parentale et médicale.*
18. Les **stagiaires membres de groupes de la CNGFF** peuvent bénéficier de 2 types d'aide confédérale à la formation. Les bénéficiaires potentiels veilleront à servir le point 10 du formulaire d'inscription et à transmettre en même temps que celle-ci, un RIB du bénéficiaire de l'aide ou de l'un de ses 2 représentants légaux s'il est mineur. Une copie de l'attestation de stage décernée au stagiaire au terme de sa formation sera remise simultanément au trésorier confédéral. Elle constituera la pièce justificative du paiement de l'aide qui sera alors versée au bénéficiaire sans autre formalité.
19. **Toute inscription est définitive.** Une annulation ne sera possible et remboursable que pour raison médicale concernant le réservataire, son conjoint, ses enfants mineurs ou ses parents directs, et sur production d'un certificat médical précisant l'impossibilité du déplacement considéré. Dans le cas où l'impossibilité concernerait un parent direct, le certificat médical devra préciser la nécessité de la présence du réservataire. Dans tous les cas, ce certificat devra être transmis dans les 15 jours de la fin des Assises. Le remboursement interviendra alors dans les 2 semaines de la réception des pièces nécessaires sus-évoquées
20. Le réservataire est invité à garder un double de sa réservation. **Il ne sera pas émis de facture**, la fiche de réservation appuyée de la preuve du débit bancaire du virement ou du chèque de réservation fournissant les mêmes éléments probants de la réservation que ne le ferait une facturation.